

AES

Alternative European Securitisation

Document d'informations clés

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Dénomination du produit : AssurInno Protection Distribution

Alternative European Securitisation, société anonyme qualifiée comme société de titrisation dont le siège social est établi au 18 Rue de la Gendarmerie, L-8510, Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg

Numéro R.C.S : B 212383

Site internet : www.aesfinance.eu, Appelez le +352.20.30.15.19 pour de plus amples informations

Autorité compétente dont relève l'initiateur en ce qui concerne le document d'informations clés : Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

Date de la dernière révision: 15 juin 2020

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Obligations et Parts bénéficiaires fonctionnant par distribution émises en représentation d'Assurances-vie françaises libellées en euros et d'assurances-vie belges branche 21.

Objectifs : L'objectif est de présenter des rendements nets de frais et d'impôts optimisés supérieurs de 15% à ceux présentés par le rendement moyen des nouveaux actifs commercialisés par les assureurs et accessibles aux investisseurs individuels (personnes physiques comme personnes morales).

Les Dérivés d'assurances-vie (DAV) permettent à l'investisseur de bénéficier des anciennes assurances-vie qui offrent des rendements garantis à des taux introuvables actuellement. L'investisseur bénéficie également des rendements plus intéressants offerts par les assurances de groupe qui lui sont normalement inaccessibles. Enfin l'investisseur bénéficiera, pour certaines polices de capitaux majorés en cas de décès ou en cas de vie de l'assuré à l'arrivée à maturité de l'assurance. Les objectifs seront atteints par des expositions directes aux actifs de référence.

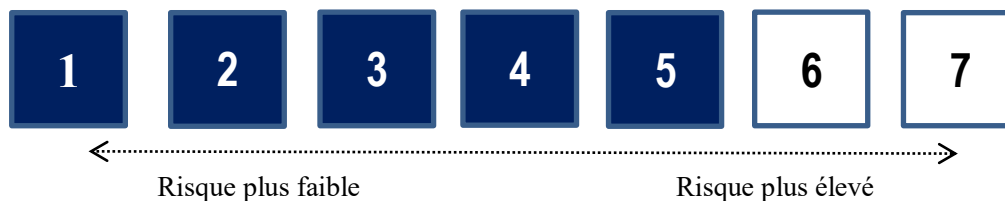
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse, quel que soient leur niveau d'expérience et de connaissance des produits financiers, à des investisseurs souhaitant pouvoir racheter les titres qu'ils ont acquis et investissant à long terme dans le but de diversifier leurs actifs. Le type d'investisseur auprès duquel le produit d'investissement est destiné à être commercialisé varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente. Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues en s'adressant au siège social de la société.

Durée de vie du produit : Les prestations seront versées lors de l'arrivée à maturité de chaque police. La durée de vie du produit d'investissement n'est pas connue.

Le Souscripteur dispose d'un délai de rétractation/résiliation sans frais de 15 jours calendaires. Pour exercer son droit, le Souscripteur devra envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société *AES* une notification écrite de son intention d'annuler la souscription des titres. Une telle notification ne sera jugée correctement remise que si la société *AES* la reçoit à son siège social au plus tard à la fermeture des bureaux le 15^{ème} jour suivant la date de signature du contrat de souscription ou, au premier Jour Ouvré suivant si ce jour ne coïncide pas avec un Jour Ouvré. Après expiration du délai de rétractation, le souscripteur pourra procéder au rachat (voir la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? »).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans un éventail de classes de risque situé entre 1 et 5 sur 7, allant de la classe de risque la plus basse à une classe de risque moyenne/élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau très faible et un niveau moyen/élevé, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, notre capacité à vous payer en sera affectée de manière très peu probable à probable.

Les risques que l'indicateur n'a pas suffisamment pris en compte sont le risque de changement législatif et le risque de personnel bénéficiant celui-ci d'une expertise difficile à remplacer.

Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

En investissant dans certains types de titres financiers vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. En choisissant les types de titres financiers ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance :

La performance et le niveau de risque du produit varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente. Ils dépendent notamment du niveau de performance et des mécanismes de protection des actifs afférents au type de titre financier choisi par l'investisseur.

Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues en s'adressant au siège social de la société.

Que se passe-t-il si la société *Alternative European Securitisation* n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur pourrait subir une perte en cas de défaillance d'un assureur. Pour les assurances-vie belges, la perte qui en découle ne sera pas couverte par un système d'indemnisation des investisseurs tel que le Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers belge. Les assurances-vie françaises sont, quant à elles, couvertes par le Fonds de garantie des assurés contre la défaillance de société d'assurance de personnes.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts potentiels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 € Scénarios	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée de 8 ans
Coûts totaux	220 euros	310 euros	430 euros
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	2,20%	0,775%	0,5375%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coût d'entrée	1,90%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans l'investissement.
	Coût de sortie	0%	Absence d'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0%	Absence d'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,30%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	Absence d'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0%	Absence d'incidence des commissions d'intéressement sur le rendement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Le Souscripteur dispose d'un délai de rétractation sans frais de 15 jours calendaires.

Période de détention recommandée : Il est recommandé de détenir un titre pendant au moins 8 ans eu égard au rapport entre les frais d'entrée et les rendements fournis par l'actif. De même le produit vise à sécuriser l'épargne des investisseurs sur le long terme.

Les titres financiers fonctionnant par distribution, la société procède à leur rachat sur demande adressée par courrier à son siège social moyennant un délai de deux mois courant à compter de la réception de ladite demande de désinvestissement. En cas de rachat des frais équivalent à 1% de l'épargne acquise par le produit sont appliqués. En cas de cession des frais équivalent à 0,2% de l'épargne acquise par le produit sont appliqués.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

L'investisseur de détail peut formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de la société *AES* ou d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit ou qui le vend en adressant un courrier à l'adresse suivante *Service des plaintes d'Alternative European Securitisation*, 18 Rue de la Gendarmerie, L-8510, Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse email : services-client@aesfinance.eu ou via le site internet : www.aesfinance.eu/contact